



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

**2026-07**

**Travaux de mise en accessibilité des bâtiments de  
l'Université Toulouse Capitole**

---

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 23 octobre 2026 à 12:00

**Attention des visites sont obligatoires**

**Université Toulouse Capitole**

2 rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse CEDEX 9

Tél : 05.61.63.39.81

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Travaux de mise en accessibilité des bâtiments de l'Université Toulouse Capitole |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                                                        |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                                                    |
|    | <b>Nombre de lots</b>               | 4                                                                                |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 120 jours                                                                        |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Groupement conjoint avec mandataire solidaire                                    |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                             |
|    | <b>PSE</b>                          | Avec                                                                             |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Avec                                                                             |
|   | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                                             |
|  | <b>Durée / Délai</b>                | Défini par lot                                                                   |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                                             |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite obligatoire                                                               |

## SOMMAIRE

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation.....                     | 4  |
| 1.1 - Objet .....                                                | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                    | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                              | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation.....                      | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                          | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                          | 5  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                         | 5  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement .....                        | 5  |
| 2.3 - Variantes.....                                             | 5  |
| 2.4 - Développement durable .....                                | 5  |
| 2.5 – Prestations supplémentaires éventuelles .....              | 6  |
| 3 - Les intervenants.....                                        | 6  |
| 3.1 - Maîtrise d'œuvre .....                                     | 6  |
| 3.2 - Contrôle technique.....                                    | 6  |
| 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....   | 6  |
| 4 - Conditions relatives au contrat .....                        | 6  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....                | 6  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... | 7  |
| 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....               | 7  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                     | 7  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....            | 8  |
| 6.1 - Documents à produire.....                                  | 8  |
| 6.2 - Visites sur site.....                                      | 10 |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....               | 10 |
| 7.1 - Transmission électronique.....                             | 10 |
| 7.2 - Transmission sous support papier.....                      | 11 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                  | 12 |
| 8.1 - Sélection des candidatures.....                            | 12 |
| 8.2 - Attribution des marchés.....                               | 12 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation.....                      | 13 |
| 9 - Renseignements complémentaires.....                          | 13 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....         | 13 |
| 9.2 - Procédures de recours.....                                 | 13 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux de mise en accessibilité des bâtiments de l'Université Toulouse Capitole sur les sites de Toulouse et de Rodez.

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

| Lot(s) | Désignation                                             |
|--------|---------------------------------------------------------|
| 01     | VRD, DESAMIANPAGE, GROS OEUVRE, MENUISERIES INTERIEURES |
| 02     | MENUISERIES EXTERIEURES, SERRURERIE                     |
| 03     | CLOISONS, PEINTURE, SOL PVC                             |
| 04     | ELECTRICITE, PLOMBERIE, CVC                             |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                      |
|----------------|----------------------------------|
| 45000000-7     | Travaux de construction          |
| 45300000-0     | Travaux d'équipement du bâtiment |

| Lot(s) | Code principal | Description             |
|--------|----------------|-------------------------|
| 01     | 45223220-4     | Travaux de gros œuvre   |
| 01     | 45112500-0     | Travaux de terrassement |
| 01     | 45262660-5     | Travaux de désamiantage |
| 01     | 45421000-4     | Travaux de menuiserie   |
| 02     | 45421000-4     | Travaux de menuiserie   |
| 02     | 44316500-3     | Serrurerie              |

| Lot(s) | Code principal | Description                                                                         |
|--------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 03     | 45421141-4     | Travaux de cloisonnement                                                            |
| 03     | 45440000-3     | Travaux de peinture et de vitrerie                                                  |
| 03     | 45432100-5     | Travaux de pose de revêtements de sols                                              |
| 04     | 45311000-0     | Travaux de câblage et d'installations électriques                                   |
| 04     | 45330000-9     | Travaux de plomberie                                                                |
| 04     | 45331000-6     | Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire. En cas de groupement conjoint, la forme exigée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint **avec mandataire solidaire**. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

La forme du groupement vise à obtenir une bonne exécution du contrat et fournit de meilleures garanties financières.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 2.5 – Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'**obligation** de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes, sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière :

| Lot(s) | PSE       | Description                                         |
|--------|-----------|-----------------------------------------------------|
| 01     | PSE Lot 1 | Prestations sur le site de Rodez (cf du CCTP lot 1) |
| 02     | PSE Lot 2 | Prestations sur le site de Rodez (cf du CCTP lot 2) |
| 03     | PSE Lot 3 | Prestations sur le site de Rodez (cf du CCTP lot 3) |
| 04     | PSE Lot 4 | Prestations sur le site de Rodez (cf du CCTP lot 4) |

Le maître d'ouvrage choisit de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires lors de la signature du contrat. S'il décide de les retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base et des prestations supplémentaires éventuelles retenues.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Cazabon Architecture  
30 rue des Chalets  
31000 Toulouse

Ingebat  
185 Avenue des États-Unis  
31200 Toulouse

### 3.2 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est assuré par :

BTP Consultants SAS  
83 chemin de Ribaute  
31400 Toulouse

### 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III est assurée par :

APAVE SUDEUROPE  
9 avenue des Pyrénées  
31240 L'UNION

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) pour chaque lot ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le calendrier prévisionnel d'exécution ;
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) pour chaque lot et un commun et leurs annexes ;
- Les catégories de réseaux et la classe de précision de chaque tronçon de réseau concerné ;
- Les résultats des investigations complémentaires et autres recommandations des exploitants ;
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lot ;
- Les plans des sites (**attention : pour des raisons de confidentialité, les plans sont fournis uniquement sur demande du candidat identifié via la plateforme PLACE**).
- Le Rapport initial de contrôle technique (RICT) ;
- Le Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS) ;
- Les diagnostics techniques (amiante et plomb) (**attention : pour des raisons de confidentialité, les documents sont fournis uniquement sur demande du candidat identifié via la plateforme PLACE**) ;
- Cahier des charges fonctionnel SSI (**attention : pour des raisons de confidentialité, les documents sont fournis uniquement sur demande du candidat identifié via la plateforme PLACE**) ;
- Les formulaires administratifs DC1 et DC2
- L'attestation de visite

Note : Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux ne sont pas jointes au DCE et seront transmises ultérieurement

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                 | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner      | Non       |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non       |
| L'habilitation de pouvoir                                                                                                | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi           | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                           | Non       |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                          | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non       |

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                      | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                              | Non       |
| Certification pour les travaux de traitement de l'amiante (lot 1 uniquement)                                                                                                                                                                  | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre pour chaque lot :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                         | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes                                                                                                                                                                                          | Oui       |
| Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)                                                                                                                                                                       | Non       |
| Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes                                                                                                                                                             | Non       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) en version PDF et en version Excel                                                                                                                                            | Oui       |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (en respectant les items de la notation de la valeur technique de l'offre et du critère performance environnementale) | Non       |
| L'attestation de visite                                                                                                                                                                                                          | Oui       |
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat                                                                                                                                         | Non       |
| La présentation de l'équipe dédiée au projet et les CV des encadrants                                                                                                                                                            | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les candidats devront contacter le service des achats et de la commande publique de l'Université Toulouse Capitole à l'adresse mail suivante : [service.marches@ut-capitole.fr](mailto:service.marches@ut-capitole.fr) afin de s'inscrire à la visite, en indiquant la date, les noms et les contacts des personnes présentes (maximum deux personnes par candidat) ainsi que le ou les lot(s) auxquels ils souhaitent candidater.

Les visites auront lieux :

- Le 12/10/2026 à 9h00 pour le site de Toulouse. Rendez-vous dans le hall d'accueil du bâtiment Arsenal (2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 Toulouse).
- Le 13/10/2026 à 10h00 pour le site de Rodez. Rendez-vous à l'accueil de l'IUT (50 avenue de Bordeaux 12000 Rodez)

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3075654&orgAcronym=e=f2h>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

- La copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

UT Capitole  
Service de la commande publique et des achats  
Bureau AR146  
2, rue du Doyen Gabriel Marty  
31042 Toulouse cedex 9

@ : service.marches@ut-capitole.fr

- Format électronique

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Archives : .zip, .7z ;
- Documents : .docx, .xls, .pdf, .odt, ods ;
- Informations graphique/images : \*.jpg, \*.gif, \*.png ;
- Plans : \*.dwg ; \*.dxf.

De préférence, la taille des fichiers ne doit pas excéder 50 mégaoctets.

Le candidat veillera à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » ;
- favoriser les formats dits « ouverts » propres à la conservation à long terme des données : xml ou pdf pour les fichiers texte, jpg ou png pour les fichiers images.
- ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,
- ne pas verrouiller ses documents par des mots de passe qui rendraient impossible leur lecture par le pouvoir adjudicateur ;
- renseigner, lors du téléchargement du DCE, son nom, une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

- Signature électronique

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation mais elle est privilégiée.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8 - Examen des candidatures et des offres

### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour l'ensemble des lots

| Critères                                                                                                                                                                 | Pondération |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations appréciés en fonction de la décomposition du prix global forfaitaire                                                                              | 40.0 %      |
| 2-Valeur technique                                                                                                                                                       | 50.0 %      |
| 2.1 – Méthodologie par type d'opération, organisation de travaux                                                                                                         | 30.0 pts    |
| 2.2 – Cinématique et description des phasages organisationnels et techniques misent en œuvre pour respecter les objectifs de délais                                      | 30.0 pts    |
| 2.3- Moyens humains et matériels                                                                                                                                         | 20.0 pts    |
| 2.4 – Mesures pour assurer la sécurité du chantier et les installations d'hygiène                                                                                        | 20.0 pts    |
| 3 - Performances en matière de protection de l'environnement<br>(Proposition de réemploi des matériaux, tri des déchets, déplacement en véhicule à très faible émission) | 10.0 %      |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Cette négociation donnera alors lieu à des échanges écrits ou à des entretiens individuels, et portera sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3075654&orgAcronym=e=f2h>

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57

Télécopie : 05 62 73 57 40

Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57

Télécopie : 05 62 73 57 40

Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr>